

FORMATION PERMIS EB



Définition catégorie EB

Dans quel cas doit-on posséder un permis EB	Dans quel cas peut-on se passer d'un permis EB
Si la remorque chargée est plus lourde que le véhicule tracteur vide	Lorsque la remorque chargée pèse moins lourd que le véhicule tracteur et que l'ensemble à un PTAC inférieur à 3,5 tonnes.
Si la remorque et la voiture chargées sont plus lourdes que 3.5 tonnes	

Public concerné

Etre âgé de 18 ans minimum
Etre titulaire du permis de conduire catégorie B (voiture)
Avoir des points sur son permis de conduire B
Etre apte à la visite médicale
Etre désireux de suivre la formation Permis EB

Formation

*Durée de la formation avec code de la route : 70 heures de formation
Durée de la formation sans code de la route : 21 heures de formation

Horaires de formation : 8h30/12h00 – 13h30/17h00

Véhicule utilisé : PEUGEOT BOXER

* ✓ Etape 1 : Enseignement Code la route catégorie B

Doivent repasser le code la route B (voiture) les personnes ayant plus de 5 ans de permis de conduire.

A cet effet, nous préconisons des heures de réactualisation de code de la route voiture.

Formation accélérée

Les cours se font toute la journée de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 au centre ABC FORMATION.
Des bilans de formation sont réalisés et transmis aux responsables des agents s'ils font partis de société.

Formation traditionnelle

Les candidats ont accès au code de la route durant 3 mois à partir de sa date d'inscription. Les cours de code peuvent avoir lieu à l'auto-école du centre ville de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 du mardi au vendredi et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Dans les deux cas, quel que soit la formule choisie, les élèves ne pourront pas passer l'examen de code tant qu'ils ne feront pas ponctuellement 5 ou moins de 5 fautes au code.

✓ Etape 2 : Enseignement Théorique et pratique (*Durée de formation 21 heures*)

Cette étape est scindée en deux étapes : l'étape hors circulation et l'étape circulation.

L'épreuve hors circulation (durée d'examen : 25 minutes)

Cette épreuve se déroule chronologiquement et comprend :

1. Des vérifications courantes de sécurité,
2. Un attelage et dételage,
3. Une interrogation orale,
4. Un exercice de maniabilité

La formation se réalise au centre ABC FORMATION en groupe en général. Lors de cette formation sont transmises les fournitures pédagogiques au élèves.

L'épreuve circulation (durée d'examen : 25 minutes)

La formation circulation s'effectue en agglomération ou campagne, route et autoroute.

Les heures de conduite sont réalisées en groupe également. Sont reprises en formation les règles de circulations courantes et une remise à niveau de conduite exigée lors de l'examen de permis de conduire par l'inspecteur.

✓ Etape 3 : Examens (*compter 4 heures*)

Chaque stagiaire sera présenté en examen (code, plateau & circulation) au vue d'évaluations satisfaisantes.

En fonction de l'attribution des places d'examens par la préfecture le stagiaires pourront être amenés à passer leurs examens hors de la période prévue de la session.

Les durée de formations présentées sont des durée effectives qui peuvent être modifiées en fonction des besoins des candidats.

Suivi de Formation

Un contact est établi en fin de chaque semaine effectuée en formateur. Un bilan personnalisé concernant chaque stagiaire est faxé au responsable formation.

Les attestations individuelles de présence et de fin de stage sont fournies par le centre ABC FORMATION

Constitution du dossier 02

Ce dossier est à constituer après le résultat positif du test pré-requis et la pose des dates de sessions. Pour pouvoir le constituer, il faut que chaque candidats nous transmettent les pièces suivantes :

- 5 photos d'identité,
- 1 photocopie recto-verso du permis de conduire,
- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité,
- 4 enveloppes timbrées demi format,
- 1 visite médicale passée par un médecin agréé pour les passages des permis de conduire (demander la liste au centre .(Pièces demandées par le médecin indépendamment des pièces demandées par le centre)

Ces pièces doivent être fournies impérativement 2 semaines avant le début de la session prévue.

C'est un dossier qui vous permettra de passer les examens. Pour cela, il doit être enregistré par la sous-préfecture. Les délais d'attente d'enregistrement sont d'environ de 3 semaines.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter ABC FORMATION :

Agrément 804 C

Tél. : 01.30.42.83.53 Fax : 01.30.42.18.48